

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)**

**Séance du 16 novembre 2023**

Date de  
convocation :  
10.11.2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents** :

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
M. CHAIX Michel  
Mme PERNOT Chantal  
M. MERCIER Thierry  
Mme DI BARTOLO Claire  
M COUBETERGUES Benoit  
Mme GIGNOUX Laure  
M. LE MORVAN Gilles  
Mme ASSO-CHARNET Geneviève  
Mme SALET Catherine  
M. GIOUAN Aimé

**Excusés avec procuration** :

- Monsieur Franck ANDRIO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre ARZANI
- Madame Isabelle VONNER a donné procuration à Monsieur Joel PIERACCINI
- Madame Emmanuelle HAM a donné pouvoir à Madame Laure GIGNOUX

**Absent excusé** :

- Monsieur BARBIER Olivier.

Madame GIAUFFRET Caroline a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 18

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**POINT 10 CREATION D'UN TERRAIN 3C3 ET REQUALIFICATION D'UN TERRAIN DE MINI-BASKET EN TERRAIN MULTI-SPORTS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DU SPORT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 06**

**Vu** les orientations de l'Agence Nationale du Sport pour accompagner les collectivités territoriales qui développent des projets mettant le sport comme outil d'impact social.

**Considérant** la volonté de la municipalité de promouvoir la pratique des sports collectifs de plein air et notamment la pratique du basket 3C3 en faveur des jeunes aspremontois pré-adolescents, adolescents, filles et garçons.

**Considérant** la proposition d'une opération visant le requalification le terrain de mini basket utilisé par le groupe scolaire en terrain multi sports et de créer un terrain attenant pour la pratique du 3C3.

**Considérant** le coût du projet est de 54 996,20 € soit 65995,44 € TTC qui laisse un résiduel pour la commune de 11 000,20 euros.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de valider cette opération,
- de valider la subvention d'un montant de 27 498 € attribuée par l'Agence Nationale du Sport et le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 16 498 € auprès du Département des Alpes-Maritimes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- de valider cette opération,
- de valider la subvention d'un montant de 27 498 € attribuée par l'Agence Nationale du Sport et le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 16 498 € auprès du Département des Alpes-Maritimes.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 20 novembre 2023



Le Maire,

  
Pascal BONSIGNORE